

Montants TTC (T.V.A. de 20%) calculés sur le montant de la transaction réalisée

Ces honoraires comprennent la commercialisation, la rédaction du compromis de vente, le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique

Conformément à la réglementation, les honoraires sont à la charge du vendeur

BIEN A USAGE D'HABITATION		LOCATION	
3 000 euros TTC	pour les prix inférieurs à 30 000 €	Frais d'Etats de Lieux	jusqu'à 3 € / m ² A la charge du locataire et A la charge du bailleur
de 10% TTC	pour les prix entre 30 000 € et 45 000 €	Visite, constitution du dossier, rédaction du contrat	jusqu'à 9 € / m ² A la charge du locataire et A la charge du bailleur
Au delà de 45 000 euros	rajouter 6 % de supplément par tranche de 1 000 €	Frais d'entremise et de négociation	50 € A la charge du bailleur
ESTIMATION OFFERTE (offre valable pour un bien situé localement)			

**AUCUN HONORAIRES ET AUCUN FRAIS NE SONT DUS
AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT**

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial